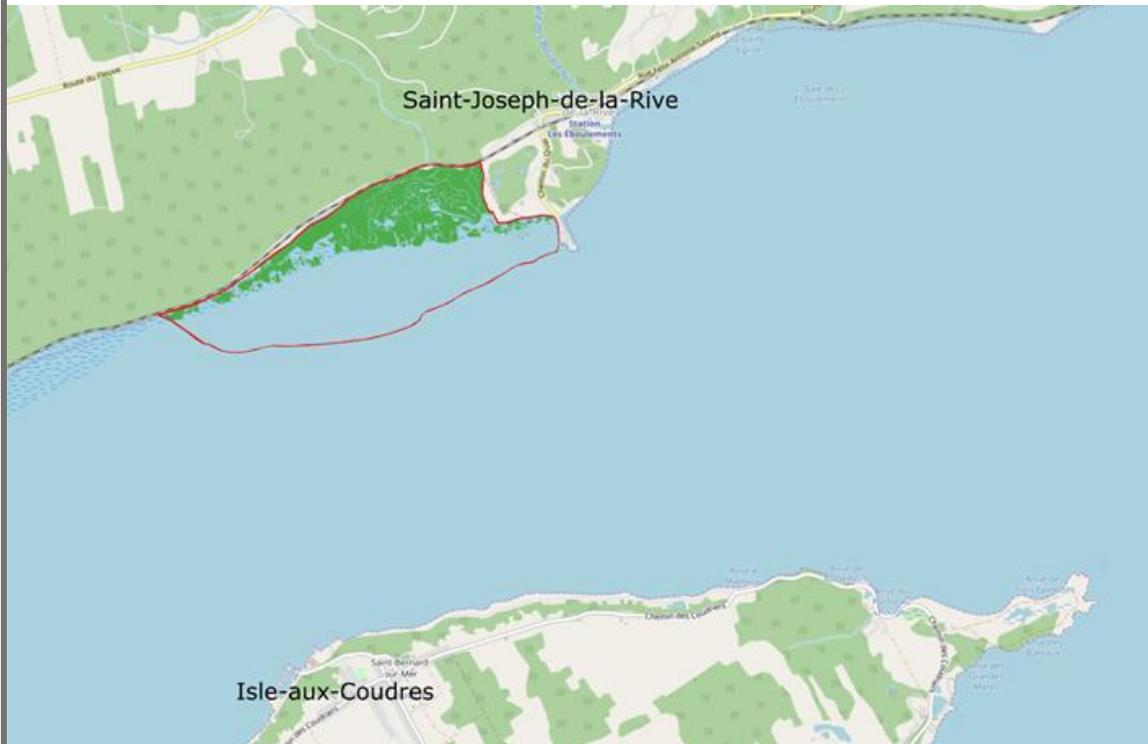


## Marais ouest de Saint-Joseph-de-la-Rive



**Thème :** Protection de la biodiversité, accessibilité au Saint-Laurent.

**Localisation :** À l'ouest du quai de la Municipalité des Éboulements

**Implication de la ZIP :** Conciliation des intérêts de plusieurs municipalités de la MRC de Charlevoix. Études et caractérisations environnementales.

**Partenaires potentiels :** MRC de Charlevoix, municipalités de Baie-Saint-Paul, Les Éboulements et de l'Isle-aux-Coudres, Tourisme Charlevoix, Comités touristiques locaux, Camp Le Manoir et Université Laval.

### Objectif à long terme du projet

Mettre en valeur la riche biodiversité de cet immense marais tout en le protégeant et en soulignant l'importance des services écologiques que nous rendent les marais. Il serait également intéressant de suivre l'évolution de l'érosion et de l'accrétion des sédiments afin de comprendre la dynamique et l'influence des vagues et marées dans ce secteur. Finalement, il est souhaité de rendre le site davantage accessible pour les visiteurs qui sont intéressés à y faire des activités de plein air telles que de l'ornithologie, la randonnée, le vélo ou le ski de fond et la raquette en hiver.

### **Problématique**

Le principal problème lié à la mise en valeur de ce site est son accessibilité très restreinte. Au nord, il est bordé par la voie ferrée qui semble à première vue être un accès de choix, or il est très dangereux d'y circuler et même interdit par la compagnie qui opère le train. À l'est, le seul autre accès terrestre est un chemin privé. Les quelques propriétaires auxquels nous avons parlé en ce sens semblent tenir à la quiétude des lieux. Ils s'émerveillent que ce site soit si peu fréquenté; et ceci contribue à sa protection. Le seul accès piétonnier permet aux visiteurs de se stationner à quelques mètres du site (seulement cinq ou six espaces de stationnement), mais il faut tout de même traverser la voie ferrée et s'engager sur quelques mètres du chemin privé. Par la suite, les visiteurs sont forcés de circuler sur un terrain non aménagé et hostile qui est utilisé par des VTT à l'occasion. Le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive peine quant à lui à retenir des visiteurs qui ne sont souvent que de passage pour prendre la traverse de l'Isle-aux-Coudres. Ce marais pourrait donc devenir un lieu de visite apprécié des visiteurs. Il y a cependant des risques associés à une augmentation des visites relativement à l'impact anthropique sur la faune et la flore. Il sera important de prendre cela en compte. Le marais est également aux prises avec l'apparition de roseau commun, de salicaire pourpre et de renouée du Japon, des plantes exotiques envahissantes qui prennent de plus en plus de place chaque année et qui représentent des menaces pour la biodiversité.

### **Solution envisagée**

Tout d'abord, il faut discuter avec les propriétaires de terrains à proximité pour voir ce qui pourrait être fait ou non selon eux. Par exemple, un voisin entretient déjà une piste de ski de fond en hiver. Avec quelques installations supplémentaires, cela pourrait devenir accessible à un plus large public. C'est le genre d'activité qui serait conciliable avec la protection de la nature à cet endroit. Ces infrastructures pourraient sans doute servir en été également. Il faudrait aussi avoir la vision qu'a la municipalité par rapport au développement de cet endroit. Nous savons déjà qu'elle souhaiterait mettre ce lieu en valeur, mais n'a pas nécessairement les ressources financières et humaines pour y parvenir. Le Comité ZIPSC pourrait ainsi offrir son expertise et aider dans la recherche de subventions pour de nouvelles infrastructures permettant une meilleure accessibilité.

Un plan de piste cyclable (ou multipiste, afin que celle-ci puisse aussi servir aux piétons et être utilisée l'hiver si désiré) reliant Baie-Saint-Paul à Saint-Joseph-de-la-Rive a déjà été réalisé par le passé. Ce projet serait d'envergure régionale et stimulerait le tourisme et l'économie de Saint-Joseph-de-la-Rive et de l'Isle-aux-Coudres. Cette dernière accueille déjà beaucoup de cyclistes qui prennent généralement le traversier en voiture. C'est le genre de projet qui pourrait lier à

travers un objectif commun trois municipalités de la MRC de Charlevoix. Un géomorphologue de l'Université Laval qui a étudié pendant plusieurs années le secteur voit aussi d'un bon œil ce projet.

#### Proposition d'intervention

- 2020 :**
- Pourparlers avec la municipalité des Éboulements concernant l'avenir de ce lieu et création d'un plan d'intervention expressément conçu pour le marais ouest pour les années à venir.
- 2021 :**
- Choix des actions à entreprendre et discussion des possibilités avec les voisins (propriétaires du chemin privé qui longe le marais).
  - Réalisation d'études d'impacts potentiels des aménagements suggérés.
  - Recherche de partenariats et subventions qui pourraient contribuer à la viabilité financière des projets.
- 2022 :**
- Mise en œuvre des travaux d'aménagements souhaités.
- 2023 :**
- Fin des travaux et rapports de réalisation.
- 2024+ :**
- Interprétation et journées de sensibilisation du public à l'aide des nouveaux aménagements et infrastructures.

#### Faisabilité

Tout dépendamment de l'avenue choisie par la municipalité des Éboulements, le projet pourrait être de très grande ou très petite envergure. Des discussions ont déjà eu lieu à ce sujet, mais rien de concret à ce jour. Il y aurait peut-être une possibilité de greffer la mise en valeur du marais avec d'autres sites déjà déterminés par la direction municipale. Les voisins rencontrés pourront peut-être aussi favoriser la germination d'idées nouvelles et réalistes axées sur le développement local.

Pour ce qui est du projet de piste cyclable, le gros problème est qu'il en coûterait plusieurs millions de dollars pour la réalisation. Il faudra donc très certainement convaincre les autorités locales que ce projet est réalisable et de l'importance que celui-ci pourrait avoir sur le développement de la région et de l'accessibilité au fleuve. Par contre, il est indéniable que celui-ci fait rêver dès le moment où l'on aborde le sujet.

#### Référence

Un rapport contenant les éléments de biodiversité et de la dynamique du marais réalisé par le Comité ZIPSC en 2019 est disponible à l'adresse suivante : [https://zipsaguenaycharlevoix.ca/wp-content/uploads/2019/12/Saint-Joseph-de-la-Rive\\_1.2.pdf](https://zipsaguenaycharlevoix.ca/wp-content/uploads/2019/12/Saint-Joseph-de-la-Rive_1.2.pdf)

### Autre référence

- TREMBLAY, Annabelle (2010) *Sentier de la Rive*. Dossier de candidature présenté au Ministère des Transports du Québec. MRC de Charlevoix. 42 p.